



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Decentralisation

Question écrite n° 17937

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales de lui préciser, après la publication de la composition de la Commission consultative sur l'évaluation des charges résultant des transferts de compétence (J.O. - 3 avril 1994), les perspectives et les échéances de son action, puisque cette commission, qui ne s'était pas réunie depuis plusieurs années, devait donc recommencer à fonctionner.

Texte de la réponse

La commission consultative sur l'évaluation des charges résultant des transferts de compétences a été installée dans sa nouvelle composition le 11 octobre 1994. Cette réunion d'installation a permis de fixer le calendrier et l'ordre du jour des prochaines séances de cette instance. Les deux prochaines séances seront consacrées pour la première au transfert aux régions des actions qualifiantes de formation professionnelle des jeunes de moins de 26 ans, conformément aux articles 49 et 50 de la loi quinquennale sur l'emploi, et au transfert des cotisations d'assurance personnelle, en application de l'article 37 de la loi de finances rectificative n° 1 pour 1986 ; pour la seconde à l'examen, pour ce qui relève des attributions de la CCEC, de la mise en œuvre de la loi n° 92-1255 du 2 décembre 1992 relative à la mise à disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services. La CCEC se réunira régulièrement afin d'étudier l'ensemble des dossiers de transferts pour lesquels elle est compétente, et portant notamment sur l'application de l'article 21 de la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985. Le Parlement sera régulièrement tenu informé de l'état d'avancement des travaux de cette commission.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17937

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : aménagement du territoire et collectivités locales

Ministère attributaire : aménagement du territoire et collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1994, page 4422

Réponse publiée le : 21 novembre 1994, page 5751